



SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20240904-20240904_1B-DE
2024

1b -APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 24 JUIN 2024.

Délibération 20240904 – 1b

Le 4 septembre 2024, à Taulhac – Le Puy en Velay, les délégués des membres se sont réunis à 18H00 sur convocation de Serge BOYER, Président en exercice en séance ordinaire.

Titulaires présents : Roger CHAMBON (Alleyrac), Ludovic GIRE (Cayres), Aymeric ROUDIL (Chadron), Pierre GIBERT (Costaros), Jean Marc FARGIER (Freycenet Latour), Christian BEAUTHEAC (Goudet), Fabrice FLOURY (Lantriac), Lucien ROUX (le Mazet st Voy), Laure JOURDAN (le Monastier sur Gazeille), Laurent GENTES (Moudeyres), Xavier RIBES (Presailles), Michel LHERMET (Rauret), Alain ENJOLRAS (St Etienne du Vigan), David LEYDIER (St Martin de Fugères), Raymond ABRIAL (St Pierre Eynac), Serge FLECHET (Salettes), Serge BOYER (Seneujols), André FERRET (St Julien Chapteuil), Bruno PAULET (Valprivas), Serge ROCHER (SIAEP source du Bouchet), Joël BRUN (CCMVR)

Suppléants présents : Nicole VERDUN (Freycenet Lacuche), Fernand CHAIZE (Laussonne)

Absents : Stéphane LAURENCON (Boisset), Jean Louis BESQUEUT (Champclause), Christian CHORLIET (Fay sur Lignon), Laurence DESSALCES (Lantriac), Cédric VEY (Montusclat), Patrick MARTEL (Ouides), André GAUTHIER (Queyrières), Lionel BRUCHET (St Arcons de Barges), Denis BELIN (St Haon), Marie Laure MUGNIER (St Paul de Tartas), Serge MIDROIT (Sauvessanges), Nicolas GAY (Solignac ss Roche), Denise MAISONNEUVE (St Pal en Chalencon), Christian COLLANGE (Tiranges), Bernard COUDERT (Varenes st Honorat), Christian CHORLIET (SIAEP Fay les Vastres), Jean Philippe MONTAGNON (CCMVR)

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Assistaient également à la réunion : TALON Cécile, BEAL Damien



SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20240904-20240904_1B-DE
BCC de Juin 2024

1b - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 24 JUIN 2024.

Délibération 20240904 – 1b

Monsieur le Président, propose l'approbation du procès-verbal du Comité Syndical "SGEV" du 24 Juin 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité

- Approuve le procès-verbal de séance du 24 Juin 2024.

Le secrétaire de séance

M. Pierre GIBERT



Pour extrait conforme

Le Président, Serge BOYER



Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Haute-Loire le

Le Président du SGEV,





SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20240904-20240904_1B-DE
2024

PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL EXTRAORDINAIRE DU 24 JUIN 2024 à 14h

Le Comité avait préalablement convoqué à la date du 18 juin 2024, seulement 22 membres étaient présents alors que le quorum est à 25 membres présents. Monsieur le Président a procédé au déroulé de la réunion en présentant toutes les délibérations sans qu'un vote n'ait pu avoir lieu. Cela permet, s'il y a des observations des membres, de pouvoir les rapporter sur la réunion suivante.

7 Titulaires présents : Jean Louis BESQUEUT (Champclause), Christian BEAUTHEAC (Goudet), Xavier RIBES (Présailles) arrivée à 14h15, David LEYDIER (ST Martin de Fugères), Serge BOYER (Seneujols), Denise MAISONNEUVE (ST Pal en Chalencon), Denise MAISONNEUVE ((CC Marches du Velay Rochebaron)

Le quorum n'étant pas nécessaire pour une assemblée extraordinaire, la séance est ouverte.

Délibération n°20240624-1a : installation du Comité : L'assemblée a procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, David LEYDIER assurera cette tâche. Délibération approuvée à l'unanimité

Délibération n°20240624-1b : Approbation du PV de la réunion du 8 avril 2024 : Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Délibération n°20240624-1c : Approbation de l'ajournement de la réunion du comité du 18 juin 2024 : Délibération qui explique la tenue d'une séance extraordinaire qui se tient le 24 juin 2024 du fait de l'absence de quorum. Délibération approuvée à l'unanimité

Délibération n°20240624-02 : Virements de crédits section fonctionnement Budget AEP : Une erreur de débiteur s'est produite sur l'année antérieure, le titre 2023 doit être annulé à l'encontre de la mairie de St Julien Chapeuil pour être réémis à l'encontre de la ComCom Meyzenc Meygal. Pour se faire il faut abonder le compte 673 de 15 000 €. Délibération approuvée à l'unanimité.

Délibération n°20240624-03 : transfert de la compétence assainissement non collectif de la commune d'Arlempdes au SGEV. Ce transfert de compétence entraîne l'adhésion de la commune au SGEV. Tous les membres se verront notifiés cette délibération pour approuver ou non l'adhésion d'Arlempdes au SGEV. Cette adhésion n'a aucun impact financier sur le SGEV. Délibération approuvée à l'unanimité



SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20240904-20240904_1B-DE
Mars 2024

Délibération n°20240624-04 : transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Fay sur Lignon au SGEV. Le 21 mai 2024, la commune a délibéré pour transférer sa compétence assainissement collectif au SGEV. La commune ayant déjà transféré la compétence SPANC au 1^{er} janvier 2024, une simple délibération concordante suffit pour ce transfert. Aux vues des éléments transmis par la commune, il n'y a pas de difficultés comptables à intégrer la compétence assainissement collectif de la commune de Fay sur Lignon au 1^{er} janvier 2025. Délibération approuvée à l'unanimité

Délibération n°20240624-05 : adhésion au groupement de commande pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique : Monsieur le Président expose cette adhésion à ce groupement porté par plusieurs syndicats départementaux d'énergies. Il précise que se sont les mêmes conditions que la proposition faites à toutes les communes présentes dans la salle. Délibération approuvée à l'unanimité

Délibération n°20240624-06 : Admissions en non valeurs pour créances éteintes budget AEP : La trésorerie a transmis les listes pour ANV au compte 6542, suite à décision de justice, donc qui s'impose à la collectivité pour un montant de 5 851.61 €. Le comptable a également transmis des listes d'ANV à saisir au compte 6541 que Monsieur le Président ne souhaite pas soumettre au vote de l'assemblée dans l'immédiat à la vue des sommes importantes qui sont demandées. Délibération approuvée à l'unanimité

Délibération n°20240624-07: Admissions en non valeurs pour créances éteintes budget ASSAINISSEMENT : La trésorerie a transmis les listes pour ANV au compte 6542, suite à décision de justice, donc qui s'impose à la collectivité pour un montant de 5 411.04 €. Le comptable a également transmis des listes d'ANV à saisir au compte 6541 que Monsieur le Président ne souhaite pas soumettre au vote de l'assemblée dans l'immédiat à la vue des sommes importantes qui sont demandées. Délibération approuvée à l'unanimité

Délibération n°20240624-08 : Admissions en non valeurs au compte 6541 budget principal : Le comptable a transmis une liste d'un montant de 2 060.34 €. Les crédits ont été votés au BP2024 pour permettre d'absorber les ANV qui sont peu importantes sur le budget SGEV à ce jour. Délibération approuvée à l'unanimité

Délibération n°20240624-09 : Cession d'un véhicule type Megane : Suite à la restructuration des services du personnel, ce véhicule n'est plus utilisé, il est donc décidé de procéder à sa vente. Une proposition a été faite par un garage inférieur à la cote argus, un appel à candidature a été fait auprès du personnel. Le véhicule est vendu pour la somme de 11 000 €, il convient d'autoriser le Président à le céder. Délibération approuvée à l'unanimité

Délibération n°20240624-10 : Désignation d'un référent déontologue pour les élus. Le CDG 43 conventionné avec le CDG 69 propose les services d'un référent déontologue pour les élus. Un délégué intervient en précisant que cette proposition a été faite dans toutes les communes et cela peut être bien utile lorsqu'on voit les évènements qui se passent autour de nous. Délibération approuvée à l'unanimité



SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20240904-20240904_1B-DE
Statut de l'AR 2024

Délibération n°20240624-11 : Marché de travaux de sécurisation de la conduite et des équipements fuyards sur ST Julien Chapeuil (Rocherols, Montchanis et la Chapuze). Le DCE a été commandé, ces travaux font l'objet d'une inscription au plan de résilience de l'Agence de l'Eau, avec un taux de subventionnement élevé (jusqu'à 70 %). L'estimation est faite à 805 341 € HT (travaux, MO et divers). Il convient d'approuver le lancement de la consultation et autoriser le président à signer avec la meilleure offre après classement. Délibération approuvée à l'unanimité

Délibération n°20240618-12 : Marché de travaux sécurisation AEP de St Julien Chapeuil et St Pierre Eynac via Lantriac, avec construction d'un réservoir : Le DCE est en cours de consultation, remise fixée au 2 juillet 2024. L'estimation prévisionnelle est de 1 528 153.20 € HT (travaux, MO, divers, achat de terrain). Il convient d'autoriser le Président à signer avec l'offre qui arrivera première au classement selon les critères figurant au RDC. Ce chantier est inscrit dans le plan de résilience de l'agence de l'eau ouvrant droit à des subventions. Délibération approuvée à l'unanimité

Délibération n°20240624-13 : marché de travaux réhabilitation de la STEP de Costaros : La consultation des entreprises est terminée, c'est l'entreprise GRAS TP qui obtient la meilleure note au classement. Le montant de l'opération s'élève à 339 925 € HT (travaux, MO, divers). Il convient d'autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise GRAS TP. Délibération approuvée à l'unanimité

AR Prefecture

043-254300916-20240904-20240904_1B-DE
Reçu le 10/09/2024